

Marseille, le 16/12/2021

Madame, Monsieur,

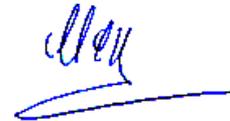
Vous avez retiré le dossier de consultation de **l'ACCORD CADRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE MATERIELS ET CONSOMMABLES AUDIO ET VIDEO POUR LES BESOINS DES SERVICES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE-LOT 1 (2021-0592)** et je vous en remercie. Certains d'entre vous ont posé des questions sur la plateforme informatique du département. Je vous communique, ci-après, les éléments de réponse :

QUESTIONS	REponses
<p>Bonjour, Le BPU ne correspondant pas au CCTP, pouvons-nous rajouter une ligne au BPU afin d'être conforme au CCTP ? Merci de votre réponse.</p>	<p>Bonjour, aucune ligne n'est à ajouter au BPU. Il est précisé au CCTP page 9 : <i>Le tableau ci-dessous répertorie toutes les familles devant être présentes à minima dans le catalogue. La liste des produits est non exhaustive.</i> La liste des produits du CCTP (non exhaustive) doit être présente à minima dans le catalogue « Fournisseurs ».</p>

Ces éléments ne modifiant pas le cahier des charges de manière substantielle, **la date limite de réception des offres reste fixée au 30/12/2021 à 17 heures, date et heure limites.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône et par délégation,
Le Chef du service achats marchés moyens généraux
de la direction de l'Achat public



Gilles MAZZERBO